

DEPARTEMENT  
DES  
**DEUX-SEVRES**



**VILLE DE NIORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 2019**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 40

Convocation du Conseil Municipal :  
le 11/12/2019

Affichage du Compte-Rendu Sommaire  
et affichage intégral :  
le 24/12/2019

**Délibération n° D-2019-534**

Parking Pierre et Marie Curie - Définition des orientations -  
Approbation de la convention financière avec la Région  
Nouvelle Aquitaine, le Conseil Départemental des Deux-Sèvres  
et la Communauté d'Agglomération du Niortais

**Président :**

**MONSIEUR JÉRÔME BALOGE**

**Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Josiane METAYER, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Elodie TRUONG, Madame Isabelle GODEAU, Madame Fatima PEREIRA, Monsieur Jacques TAPIN.

**Secrétaire de séance :** Dominique SIX

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Madame Rose-Marie NIETO, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain BAUDIN, Monsieur Luc DELAGARDE, ayant donné pouvoir à Madame Jeanine BARBOTIN, Madame Marie-Chantal GARENNE, ayant donné pouvoir à Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Simon LAPLACE, ayant donné pouvoir à Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas ROBIN, ayant donné pouvoir à Madame Christine HYPEAU, Madame Catherine HUVELIN, ayant donné pouvoir à Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE

**Excusés :**

Madame Carole BRUNETEAU, Monsieur Pascal DUFORSTEL, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU, Madame Monique JOHNSON.

**Direction de l'Espace Public**

**Parking Pierre et Marie Curie - Définition des orientations - Approbation de la convention financière avec la Région Nouvelle Aquitaine, le Conseil Départemental des Deux-Sèvres et la Communauté d'Agglomération du Niortais**

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Malgré des améliorations apportées en 2011, le parking situé devant le collège Pierre et Marie Curie rue du Maréchal Leclerc à Niort, où les usages sont multiples, souffre de problématiques de sécurité importantes.

Il fait partie des quatre pôles d'échanges scolaires bus/cars du Niortais, sites où les collégiens et lycéens, matins et soirs, bénéficient de correspondance vers leurs établissements ou leur commune de résidence.

Plusieurs problématiques ont d'ores et déjà été relevées :

- des incivilités générant de l'insécurité ;
- la gestion du stationnement permanent et le conflit avec la circulation des bus/cars ;
- une absence de parvis sécurisé pour les collégiens.

Celles-ci s'expliquent en partie par la diversité des fonctions identifiées (le transport scolaire du collège y compris le transport adapté, le pôle d'échange Nord pour le transport scolaire des lycées de Niort, le parking employés et enseignants du collège, le parking parents d'élèves et dépose minute, un parking riverain) ; mais également par de nouvelles qui émergent (un parking de covoiturage, un parking relais pour l'utilisation du réseau de bus).

Ainsi, les compétences de plusieurs collectivités territoriales et EPCI sont concernées par un éventuel réaménagement du site :

- la Région Nouvelle Aquitaine pour les transports scolaires (desserte lycées) et l'intermodalité ;
- le Conseil Départemental des Deux Sèvres pour le collège, la voirie départementale (Boulevard de l'Europe) et le transport adapté ;
- la Ville de Niort pour la voirie (entrée de ville) et la gestion du stationnement ;
- la Communauté d'Agglomération du Niortais pour le transport scolaire (desserte collèges et lycées intra CAN) et urbain, et l'intermodalité.

Pour ce faire, une étude pré-opérationnelle va être engagée ; elle permettra d'établir un état des lieux partagé du site, d'esquisser un projet intégrant les différents besoins exprimés, un chiffrage et un planning de réalisation. La maîtrise d'ouvrage de cette étude sera assurée par la Communauté d'Agglomération du Niortais.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention financière entre la Région Nouvelle aquitaine, le Conseil Départemental des Deux-Sèvres, la Communauté d'Agglomération du Niortais et la Ville de Niort ;

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer et toutes les pièces y afférent.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	5

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Dominique SIX

## DEFINITION DES ORIENTATIONS POUR LE PARKING PIERRE ET MARIE CURIE

### CONVENTION FINANCIERE ENTRE LA REGION NOUVELLE ACQUITAINE, LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX SEVRES, LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS ET LA VILLE DE NIORT

#### **ENTRE**

La Région Nouvelle Aquitaine, représentée par \_\_\_\_\_ dûment habilité suivant délibération de la Commission Permanente en date du.....

#### **ET**

Le Conseil Départemental des Deux Sèvres, représenté par..... dûment habilité suivant délibération de la Commission Permanente en date du \_\_\_\_\_

#### **ET**

La Communauté d'Agglomération du Niortais, représentée par Monsieur Alain LECOINTE, membre du bureau délégué, dûment habilité suivant délibération du Conseil de Communauté en date du \_\_\_\_\_ ,

#### **ET**

La Ville de NIORT, représentée par son Maire, Monsieur Jérôme BALOGE, dûment habilitée suivant délibération du Conseil Municipal en date du \_\_\_\_\_ ,

### **Il est convenu ce qui suit :**

#### **PREAMBULE**

Malgré des améliorations apportées en 2011, le parking situé devant le collège Pierre et Marie Curie rue du Maréchal Leclerc à Niort, où les usages sont multiples, souffre de problématiques de sécurité importantes.

Il fait partie des 4 pôles d'échanges scolaires bus/cars du Niortais, sites où les collégiens et lycéens, matins et soirs, bénéficient de correspondance vers leurs établissements ou leur commune de résidence.

Plusieurs problématiques ont d'ores et déjà été relevées :

- Des incivilités générant de l'insécurité,
- La gestion du stationnement permanent et le conflit avec la circulation des bus/cars,
- Une absence de parvis sécurisé pour les collégiens.

Celles-ci s'expliquent en partie par la diversité des fonctions identifiées :

- Le transport scolaire du collège y compris le transport adapté (élèves en situation de handicap)
- Le pôle d'échange Nord pour le transport scolaire des lycées de Niort
- Le parking employés et enseignants du collège
- Le parking parents d'élèves et dépose minute

- Un parking riverain

Et par de nouvelles qui émergent :

- Un parking de covoiturage
- Un parking relais pour l'utilisation du réseau de bus

Ainsi, les compétences de plusieurs collectivités territoriales et EPCI sont concernées par un éventuel réaménagement du site :

- La **Région Nouvelle Aquitaine** pour les transports scolaires (desserte lycées) et l'intermodalité ;
- Le **Conseil Départemental des Deux Sèvres** pour le collège, la voirie départementale (Boulevard de l'Europe) et le transport adapté ;
- La **Ville de Niort** pour la voirie (entrée de ville) et la gestion du stationnement ;
- La **Communauté d'Agglomération du Niortais** pour le transport scolaire (desserte collèges et lycées intra CAN) et urbain et l'intermodalité.

### **ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION**

Une étude pré-opérationnelle va être engagée ; elle permettra d'établir un état des lieux partagé du site, d'esquisser un projet intégrant les différents besoins exprimés, un chiffrage et un planning de réalisation. La maîtrise d'ouvrage de cette étude sera assurée par la Communauté d'Agglomération du Niortais.

La présente convention définit les conditions de financement de cette étude.

### **ARTICLE 2 – OBLIGATION DES PARTIES**

La Communauté d'Agglomération du Niortais s'engage à réaliser l'étude de faisabilité et de programmation sur le parking Pierre et Marie Curie. Elle exécutera le marché et avancera la totalité du coût de la mission.

Il est convenu que la Région Nouvelle Aquitaine, le Conseil Départemental des Deux Sèvres et la Ville de Niort, participent à hauteur de 25% chacun du montant HT de l'étude.

### **ARTICLE 3 – CONDUITE DE L'ETUDE**

La Région Nouvelle Aquitaine, le Conseil Départemental des Deux Sèvres et la Ville de Niort seront associés par la Communauté d'Agglomération du Niortais aux réunions et instances de validation de l'étude. Les analyses et livrables que seront amenés à produire le bureau d'étude auprès de la Communauté d'Agglomération seront concomitamment transmis aux autres partenaires.

### **ARTICLE 4 – MODALITES DE REGLEMENT DES SOMMES DUES**

A l'appui des pièces justificatives d'attribution (décision, acte d'engagement et facture), un titre par collectivité sera émis à hauteur de 25% du coût réel constaté HT.

Les règlements des sommes dues par la Région Nouvelle Aquitaine, le Conseil Départemental des Deux Sèvres et la Ville de Niort seront effectués en une fois, au plus tard, un mois après la réception des pièces justificatives.

## **ARTICLE 5 – LITIGES**

Tous litiges qui apparaîtraient dans l'application de la présente convention feront l'objet d'une recherche de règlement amiable.

En cas d'échec, le Tribunal Administratif sera saisi à la diligence de l'une des parties.

Pour la Région Nouvelle Aquitaine	Pour le Conseil Départemental des Deux Sèvres
Pour la Communauté d'Agglomération du Niortais  Alain Lecointe Membre du bureau dument habilité par délibération du Conseil d'Agglomération en date du	Pour la Ville de Niort